

Compte rendu de la commission des finances du 12 janvier 2026

Remarque liminaire : le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté contient en lui-même les orientations proposées et le présent compte rendu ne relate pas en détail la présentation faite en séance par Mr Malliet. En revanche il retrace de façon synthétique les questions, remarques et réponses faites autour de ladite présentation.

Pour une bonne compréhension il est indispensable de lire le rapport lui-même

Question préalable de Mr Roynette : la commission réunie ce soir est-elle simplement réunie pour une information ou peut-elle participer à l'élaboration du budget et faire des propositions ?

Réponse de Mr Malliet : le rapport présenté est une introduction au débat budgétaire et c'est le conseil municipal qui décidera des orientations. En revanche si des propositions sont faites par des personnes assistant à cette commission, on en prendra naturellement note et les élus trancheront.

Mr le Maire Dominique Lagarde : je rappelle que selon la loi le Rapport d'Orientation Budgétaire ne donne lieu à aucun vote. Le prochain conseil sera simplement appelé à en prendre acte, comme dans toutes les collectivités.

Mr Malliet : c'est au conseil suivant que le budget sera décidé et que d'éventuelles propositions faites aujourd'hui pourront ou non être intégrées par les élus.

A noter la situation particulière : nous sommes en fin de mandat. La proposition budgétaire contenue dans ce rapport permet de doter la commune d'un budget avant le 15 avril et de démarrer l'année. Ce budget porte bien sûr la vision politique de l'équipe sortante. La nouvelle équipe qui sera élue aura bien évidemment la possibilité de modifier cette proposition par le moyen d'un budget rectificatif. Toutefois à moins d'élaborer et voter un budget rectificatif après les élections et avant le 15 avril il ne sera plus possible de modifier les taux d'imposition qui seront définitifs pour l'année ; nous proposons que les taux restent les mêmes qu'en 2025, sans augmentation.

La dette de la commune :

Question : où en est le prêt de Caisse des Dépôts pour l'opération Argento ?

Réponse : ce prêt vient d'être totalement remboursé le 2 janvier

Question : les taux d'intérêts de la dette étant élevés pourquoi ne pas demander à renégocier ces prêts ?

Réponse : les contrats passés ne permettent pas de racheter ou faire racheter nos emprunts par des banques concurrentes, sauf à payer tous les intérêts restant à courir. A la différence des particuliers la législation n'impose rien pour les prêts aux entreprises ou aux collectivités.

Les dépenses de personnel :

Question et remarque de Mr Roynette : les effectifs des agents au-delà de 2026 ne sont pas affichés et c'est dommage. Que prévoyez-vous ? Comment la croissance de la population de la commune est-elle prise en compte ?

Réponse : pour les projections financières à horizon 2030 nous faisons l'hypothèse de 2 agents supplémentaires seulement. Côté écoles nous n'attendons pas une remontée rapide du nombre des enfants scolarisés et l'ouverture de classes supplémentaires malgré les nombreux nouveaux logements à venir, car pour l'instant les logements nouveaux n'ont pas enrayer la baisse des effectifs scolaires. Par contre il y aura des espaces verts supplémentaires à entretenir : ils seront en partie traités par nos agents et en partie par de la sous-traitance additionnelle, ce qui est prévu dans les dépenses.

Question de Mr Faugerasse: combien y-t-il d'agents en disponibilités ? L'historique présenté traite-t-il leur prise en compte de la même façon toutes les années ?

Réponse : oui toutes les années sont traitées de la même façon. Il y a deux agents en disponibilité

Question de Mr Valette: les dépenses d'assurance pour les absences du personnel sur l'année 2024 sont à zéro et ensuite très élevées. Il y a une erreur ?

Réponse : au vu du très grand nombre de jours d'arrêts de travail notre assureur traditionnel a proposé une telle augmentation de ses tarifs que nous avons renoncés à assurer la commune en 2024. Pour l'année 2025 nous avons organisés un appel d'offre et pris un autre assureur. A noter que plusieurs agents en arrêt de longue durée ont finalement été réformés ou mis à la retraite. Les arrêts de travail sont maintenant revenus à un niveau plus normal et nous pourrions tenter de renégocier le coût de cette assurance.

Impôts et dotations :

Remarque de Mr Malliet : les recettes sont plus élevées que prévu (+ 200 000 euros). Notamment à cause des aides de la caisse d'allocation familiale qui sont passées de 300 000 à 400 000 euros. C'est le résultat de l'excellent travail de l'équipe enfance-animation qui a amélioré le PEDT (Projet Educatif Territorial) et que nous devons saluer.

Budget de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement courant 2025 en lignes avec les prévisions mais affectées de deux événements imprévus : les frais d'agence pour l'achat des nouveaux ateliers municipaux, l'inondation des archives (par ailleurs remboursée par notre assurance).

La marge brute 2025 est meilleure que prévu et permet presque de financer le remboursement annuel de la dette

Evolution à moyen terme de la taxe foncière :

Avec les projets prévus, incluant l'opération des Minimes, c'est environ 500 000 euros supplémentaires qui rentreront chaque année dans les caisses en 2030 (à constant de la taxe foncière, sans augmentation).

Question de Mr Maestraci : on voit une ligne négative en face de Netto, qui revient ensuite à zéro. Explication ?

Réponse : le Netto étant fermé, nous allons perdre la taxe foncière correspondante car les locaux commerciaux vacants en sont exonérés. Nous faisons l'hypothèse que ces locaux retrouveront des locataires d'ici deux ans. C'est une hypothèse peut être discutable. Mais par ailleurs nous n'avons pas pris en compte d'autres effets potentiellement positifs : par exemple la fin de l'exonération de 15 ans sur certains appartements de la ZAC de Pont de Bois en accession sociale à la propriété.

Question Mr Valette : qu'est ce qui explique l'évolution à la hausse de certains locaux d'Argento à partir de la troisième année d'imposition ?

Réponse : avant la réforme de la fiscalité locale le département percevait une partie de la taxe foncière et cette part était, par la loi, exonérée pendant les deux premières années suivant l'achèvement des travaux de construction. Pour les communes cette exonération était optionnelle et nous ne l'avons jamais pratiquée à Auzeville. En réattribuant la part départementale aux communes, l'Etat, en souvenir du système précédent a imposé une exonération minimale de deux ans sur 40% de la TFPB.

Evolution du budget de fonctionnement jusqu'en 2030 :

Remarque de Mr Maestracci : on ne voit pas de frais financiers liés aux prêts relais proposés pour le budget d'investissement. Il aurait fallu les évaluer.

Réponse : en toute rigueur la remarque est fondée, mais nous ne connaissons pas encore la chronique exacte des dépenses et recettes d'investissement à venir et il est difficile de réaliser une estimation fiable des montants en cause. Les taux d'intérêt étant voisin de 2% sur une période courte l'impact pourrait être assez faible. Au-delà de prêts relais gagés sur les subventions notifiées et sur le FCTVA il est possible que nous ayons besoins d'un financement bancaire classique. C'est un sujet qui reste à travailler.

Budget annexe Argento :

Question : un équipement sportif est prévu. DE quoi s'agit-il ?

Réponse : d'un petit city stade

Budget d'investissement :

Remarque : il y a une incohérence entre les dépenses totales affichées, les dépenses 2025 et le reste à réaliser en 2026.

Réponse : c'est vrai, la colonne « total » correspond au montant budgétaire initial, la colonne suivante aux dépenses réelles 2025 et la dernière colonne à la dépense 2026 maintenant prévisible. Dans le cas de La Grange, elle coûtera plus cher que prévu au départ. Dans le cas d'Aulympie nous n'avons pour l'instant pas l'intention de réaliser les travaux rapidement, les dépenses proposées pour 2026 se limitant au paiement des études en cours.

Question de Mr Roynette: pour éviter les dérapages comme sur le projet de la Grange, ne faudrait-il pas prévoir une marge de 20% dès le départ ?

Réponse de Mr Malliet: il faut sans doute tenir compte de dérapages possibles dans la réflexion financière, mais les afficher à l'avance risque de les encourager.

Remarque de Mr Valette : pourquoi privilégier la réalisation de la Grange, projet mené rapidement et pour lequel il n'y a pas eu de consultation des habitants, alors que le projet Aulympie a été construit pendant deux ans de façon participative ?

S'ensuit un débat animé sur le sujet : Mr Valette insiste sur l'absence de concertation pour le projet La Grange, sans autre objection de fonds, et s'inquiète de l'absence de visibilité sur le démarrage du projet Aulympie proche du Pont de Bois et bénéfique à ses habitants.

Plusieurs membres de l'équipe actuelle défendent le projet la Grange. Mr Guerlou rappelle que les origines du projet datent de 2022 dans le cadre de l'appel à projet AMI-Paprès avec le Sicoval. Mr Malliet explique que le projet La Grange est subventionné à hauteur de plus de 368 000 euros par le département et qu'il lui paraît peu acceptable de renoncer à cette subvention au profit d'un projet qui lui n'est pas subventionné. Il insiste sur le fait que la Grange, proche d'Argento, a aussi pour vocation de doter ce quartier d'un équipement public dont l'absence a été pointée par les architectes inspecteurs du label écoquartier.

Suite du débat sur le budget d'investissement : il est expliqué par Mr Malliet que la remise en cause de la vente du terrain des Minimes, ou en tout cas son décalage, impose de concentrer les efforts d'investissement sur des priorités: l'opération de rénovation énergétique de l'école élémentaire R Goscinny, la Grange, la rénovation du gymnase et de l'Espace René Lavergne, la rénovation de la salle paroissiale et la réparation du chauffage de la Durante.

Le Plan Pluriannuel d'investissements (PPI) :

Question de Mr Roynette : qu'est-ce qu'impose de décret Tertiaire sur le Groupe Scolaire Aymé Césaire ?

Réponse : faire des travaux pour diminuer sa consommation énergétique

Question de Mr Valette : comment est le projet de pistes cyclables évoqué dans le PPI. Il faut être prudent sur ce sujet (Ramonville recule sur le sujet chemin d'Auzeville).

Réponse : la somme indiquée au PPI est une simple provision. Ce projet est compliqué, doit être mené en concertation avec le SICOVAL et surtout associer étroitement les habitants, les usagers (cyclistes) et les riverains.

Hypothèse d'abandon du projet des Minimes :

Introduction Mr Malliet : le scénario d'abandon complet du projet des Minimes conduit les comptes dans le rouge jusqu'en 2030 si l'on garde les mêmes opérations d'investissements. Il y aurait pour la commune une perte de 1.6 millions d'euros (730 000 immédiatement de la vente de la parcelle que possède la commune, 900 000 euros de pertes de recettes fiscales ensuite). Il faut donc choisir de différer certains projets ou bien augmenter brutalement les impôts.

Mr Roynette : demande que les deux listes prennent position clairement sur le sujet

Mr Valette : il est très difficile de faire un pronostic sur l'avenir et de prendre position vu les incertitudes globales

Mr Lagarde : la commune est handicapée par la faiblesse structurelle de ses ressources (pas de foncier bâti commercial ou d'entreprises) par rapport à d'autres. Il faut trouver un équilibre délicat entre le niveau de la population, un

budget de fonctionnement qui n'augmente pas trop et des ambitions en termes d'équipement.

Mr Roynette : on peut aussi réduire la voilure et ne pas augmenter les impôts

Mr Valette : dénonce l'iniquité qui donne d'énormes ressources à Labège et déplore la disparition de l'esprit solidaire prévalant aux origines du SICOVAL

Réponse : c'est vrai mais pour l'éviter il faudrait un pacte fiscal radicalement différent ce qui est peu probable et de toute façon l'ordre de grandeur des sommes déplacées serait insuffisant pour changer la donne pour Auzerville.

Mr Maestracci : s'inquiète des conséquences du scénario catastrophe de non vente des Minimes. Il demande qu'on regarde un programme d'investissement alternatif dès 2026. Il s'inquiète de l'impact sur la marge brute et se demande si la commune garde encore une possibilité d'investissement à terme.

Réponse Mr Malliet : ce sont plutôt les investissements au-delà de 2027 qui sont problématiques

Mr Maestracci : reconnaît que si la vente de la parcelle des Minimes est seulement décalée de deux ans, on peut lancer la Grange qui est un beau projet et on peut lancer la rénovation de l'ERL grâce à des prêts relais. En revanche en cas d'arrêt du projet des Minimes on est face à une vraie difficulté qu'il faudrait regarder dès 2026. Il plaide pour qu'on étudie rapidement un scénario pluriannuel alternatif.

Mr Malliet : l'idée de l'équipe municipale actuelle est de garder les projets prioritaires et l'ERL au premier plan. Pour la suite les scénarios alternatifs sont plutôt à regarder par les équipes qui briguent l'élection. Les futurs élus devront choisir entre ne pas faire les Minimes et ne pas réaliser un certain nombre de projets ou bien maintenir les projets grâce aux ressources dégagées par le projet des Minimes.

Mr Maestraci : en réalité il n'y a pas de scénario où on ne fait pas les Minimes

Mr Malliet : c'est vrai il y a aussi des scénarios intermédiaires...

Mr Valette : développe qu'on peut envisager un autre projet

Réponse : sans doute mais probablement avec des pertes de recettes et quelques années de retard.

Mr Valette : met en doute la pertinence du projet de l'ERL qui coûte très cher et ne répond pas aux besoins

Mr Lagarde : s'élève en faux car le projet a été construit à partir des besoins des associations et en les écoutant. De toute façon au vu des problèmes de sécurité sur le bâtiment il faut bien faire quelque chose. Si certains veulent proposer un autre projet, fort bien mais il faut le détailler et le chiffrer.

La fiscalité :

Bilan du mandat : vu des citoyens l'impôt à augmenté de 40%. 18% à cause de la réévaluation des bases (représentative de l'inflation) et 17% d'augmentation des taux décidés par les élus de la commune et du Sicoval pour sa part.

Mr Valette : considère que cette augmentation n'est que le rattrapage qu'il aurait peut-être fallu faire avant, rattrapage qui met Auzeville au niveau normal pour notre strate.

Mr Lagarde : fait remarquer que notre commune est tout de même la troisième plus imposée sur le SICOVAL juste après Castanet et Ramonville.

Mr Faugeras : revenant sur le débat concernant le PPI demande de combien il faudrait augmenter les impôts pour être à l'aise

Réponse : cela dépend du montant qu'on veut pour considérer qu'on est « à l'aise ». Pour fixer les idées, une augmentation de 10% des taux d'imposition rapporterait environ 250 000 euros par an. Autrement dit pour compenser une éventuelle perte de recettes sur les Minimes il faut une forte augmentation.

Mr Faugeras : j'ai du mal à comprendre la cohérence du dossier entre le budget, les subventions affichées et les chiffres du PPI.

Réponse de Mr Malliet : c'est que le budget comporte les subventions dès qu'elles sont notifiées. En réalité elles sont payées après la réalisation des travaux, parfois un an après (cas du département).

Le PPI comporte des subventions accordées et des subventions qu'on espère recevoir. Comme il veut représenter les flux de paiements réels il faut faire des hypothèses sur la vitesse de réalisation des projets et sur les délais de paiement ensuite. C'est donc approximatif pour une année donnée mais robuste à l'échelle de plusieurs années.

Concernant les subventions je peux dire qu'outre les subventions déjà accordées nous avons demandé :

- Une subvention complémentaire à celle du département à la DETR pour le projet de la Grange
- Une subvention à la DETR pour le projet de l'ERL

Nous allons monter d'autres dossier de subventions pour l'ERL dans les semaines qui viennent : une subvention au département, une subvention à la région dans le cadre de l'opération « Bourg Centre », une subvention pour la géothermie à l'ADEME et au FEDER.

Fin de la réunion :

Mr Roynette se déclare satisfait de la qualité de la réunion.

Mr Guerlou félicite Mr Malliet pour la qualité de son travail